

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Objet : le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10

Objet : la délibération n°11 du 20 novembre 2022 portant délégation de signature de M. Philippe BERNARD-REYMOND, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directeur par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

CONSIDERANT que la Présidente peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être exercée aux conditions prévues par l'organe délibérant de l'établissement.

CONSIDERANT que M. Philippe BERNARD-REYMOND, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, à Limoges Métropole et Directeur par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

CONSIDERANT que M. Guillaume VALADE assure les fonctions de Directeur de l'habitat, de la ville, de l'emploi et du développement social.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Philippe BERNARD-REYMOND, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directeur par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KINOCER, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 10 000 € HT et 40 000 € HT de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KINOCER, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 10 000 € HT et 40 000 € HT de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Décisions matérielles et décisions tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Délégations de service fait, les attributions de forme exécutoire des prestations, certificats de copure, attestation de travaux d'attribution relevant de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social intervenant par l'intermédiaire des entreprises.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Philippe BERNARD-REYMOND, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24652_BERNARD_REYMOND.pdf
(.pdf, 156,4 Ko)



TÉLÉCHARGER